

29/03/2024



Nature de l'acte :
Institution
et Vie Politique

OBJET :

**DÉLÉGATION
À UNE CONSEILLERE
MUNICIPALE des
fonctions d'officier
de l'état civil le
samedi 6 avril 2024**

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 02/04/2024

Date de télétransmission
en préfecture : 02/04/2024

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Alain LAPACHERIE,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18 ;
Vu le 2^e alinéa du chapitre I du titre 1^{er} de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée ;
Considérant que le maire et les adjoints sont tous empêchés ;
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame DEJEAN Elisabeth, conseillère municipale pour le samedi 6 avril 2024 ;

ARRÊTE

- Article 1 –** Madame DEJEAN Elisabeth assurera en nos lieux et place, les fonctions d'officier de l'état civil.
- Article 2 –** Délégation lui est également donnée pour signer tous documents administratifs relatifs au service de l'état civil. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article premier ci-dessus, assurées concurremment avec nous.
- Article 3 –** Cette délégation est consentie uniquement pour le samedi 6 avril 2024.
- Article 4 –** Copie du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Sous-Préfet de Brive ;
- Monsieur le procureur de la République ;
- Madame DEJEAN Elisabeth.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 29 mars 2024,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE